



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

perspectives

Question au Gouvernement n° 1890

Texte de la question

RAPPORT PARLEMENTAIRE SUR LA BIOÉTHIQUE

M. le président. La parole est à M. Xavier Breton, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Xavier Breton. Ma question, à laquelle j'associe notre collègue Paul Jeanneteau, s'adresse à Mme la ministre de la santé et des sports.

Installée au mois de juillet 2008, la mission parlementaire d'information sur la révision des lois de bioéthique vient de rendre son rapport. Pendant plus d'un an, cette mission, présidée par notre collègue Alain Claeys et dont le rapporteur est Jean Leonetti, a procédé à plus de cent dix auditions.

Le titre du rapport traduit bien le questionnement central de nos travaux : *favoriser le progrès médical, respecter la dignité*. Comment, en effet, prendre en compte les avancées scientifiques et médicales qui pourront améliorer nos conditions de vie, tout en respectant les valeurs de notre société, à commencer par la dignité humaine ?

Les lois de bioéthique de 1994 et 2004 constituent un socle dont nous pouvons être fiers. Les grands principes que sont la gratuité, l'anonymat, le consentement ou encore l'indisponibilité du corps humain sont autant de piliers qui fondent notre démarche et nous préservent de tout excès.

Les 95 propositions de la mission s'appuient sur ces piliers pour aborder les questions nouvelles apparues au cours des dernières années dans des domaines aussi divers que l'assistance médicale à la procréation, le diagnostic prénatal ou préimplantatoire, les tests génétiques, la recherche sur l'embryon ou encore les dons d'organes et de tissus. Ces principes seront sans aucun doute indispensables pour nous préparer aux questions éthiques que vont poser à l'avenir les sciences émergentes, comme les neurosciences et les nanotechnologies. Un autre enseignement des travaux de notre mission concerne notre manière d'aborder aujourd'hui les questions de société. Les états généraux de la bioéthique ont en effet donné lieu à des échanges passionnants et enrichissants, et nous ne pourrions plus, désormais, aborder ces débats sans leur associer pleinement l'ensemble de nos concitoyens.

Madame la ministre, à la lumière de ce rapport, quelles sont les intentions du Gouvernement pour traduire dans un projet de loi les propositions qui ont été émises ? (*Applaudissements sur divers bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Je veux saluer la très grande qualité des travaux de l'Assemblée nationale, et de la mission consacrée à la révision de la loi de bioéthique ; son président, M. Alain Claeys, comme son rapporteur, M. Jean Leonetti, et les nombreux députés concernés, dont vous-même, ont réalisé un travail tout à fait remarquable.

Nous disposons maintenant d'un matériau tout à fait considérable pour procéder à cette révision, grâce à ce rapport, mais aussi aux travaux du Conseil d'État et des états généraux de la bioéthique que vous avez très justement salués.

Nous constatons qu'il existe des points de consensus : je pense à l'idée que si l'assistance médicale à la procréation doit être une réponse médicale à l'infertilité, il ne faut pas la considérer comme l'expression d'un droit à l'enfant. Vous avez rappelé les indéfectibles principes des lois de bioéthique que sont l'anonymat, le consentement, l'indisponibilité du corps humain. Le renforcement de ces principes nous permettra de sortir de l'habitude du moratoire, qui régissait la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires, soumis au principe de l'interdiction avec dérogations.

Je suis heureuse de voir que le remarquable rapport de Jean Leonetti rejoint les conclusions que j'avais moi-même exposées devant la mission d'information.

Il existe bien sûr des points de désaccord, par exemple sur le dépistage de la trisomie 21 ou sur l'anonymat du don de gamète. Comment en serait-il autrement sur des sujets aussi difficiles et à l'origine de si grands dilemmes ?

Je fais confiance à la représentation nationale pour éclairer tous ces débats. Je déposerai un projet de révision de la loi de bioéthique avant l'été. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1890

Rubrique : Bioéthique

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 janvier 2010